



Cowansville

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2026-032 RELATIF À L'AJOUT D'UNE UNITÉ DE LOGEMENT POUR L'HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE (RÉSIDENTICE DE TOURISME, RT), TOTALISANT 4 LOGEMENTS EN LOCATION, AINSI QU'À LA RÉGULARISATION DE DIVERSES ANOMALIES LIÉES À L'AIRE DE STATIONNEMENT, AU 245, RUE PRINCIPALE, LOT 3 357 427.

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 198-04-2026, le premier projet de résolution accordant la demande de PPCMOI numéro 2026-032, relativement au 245 rue Principale (lot 3 357 427 du cadastre du Québec).

Que ce projet de résolution vise à autoriser sous certaines conditions:

- le nombre d'unités offertes en location, passant de 3 à 4 unités, ainsi qu'à régulariser diverses anomalies en lien avec l'aire de stationnement et les normes actuelles applicables.

Soit,

- 1) Augmentation du nombre d'unités de location de courte durée, passant de 3 à 4 unités (classe d'usage Rt, non autorisée dans la zone CaP-1);
- 2) Modification de l'aire de stationnement :
 - a) 11 cases de stationnement, au lieu de 13 exigées;
 - b) Localisation partielle de certaines cases hors du terrain de l'usage desservi;
 - c) Localisation d'une case vis-à-vis la façade d'un bâtiment d'usage résidentiel;
 - d) Bande paysagère de moins de 1,5 m le long de la rue;
 - e) Aire de stationnement sans bordure structurante (béton, asphalte ou bois d'au moins 15 cm);
 - f) Absence d'aire d'isolement paysagère de 1,5 m minimum entre une aire de plus de 5 cases et la ligne latérale ou arrière;
 - g) Aménagement paysager non conforme aux normes prévoyant un arbre à tous les 8 m dans les bandes d'isolement;

Que la zone concernée par la disposition ci-haut, est constituée de la zone CaP-1 et des zones contiguës Rd-1, Rd-6, Rb-17, Ra-17, Rd-3, Cva-3, Cva-1 et Rb-14 qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur du 245 rue Principale)


Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le mercredi, **22 avril 2026 à 16h30** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 14 avril 2026.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA